

# CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 22 avril 2011**

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de Mme Malaganne qui a donné pouvoir à Mme Grousset, Mme S Lacau qui a donné pouvoir à M Berchon et Mme Mouré.*

Le compte-rendu sommaire de cette séance a été affiché le 27 avril 2011 en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT.

En liminaire, M. le Maire lit le procès-verbal des séances du 25 mars qui est adopté à l'unanimité.

### **1- Budget primitif eau**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2011. Il est équilibré en Investissement à la somme de 68.940,00 € et en Fonctionnement à la somme de 67.210,00 €.

Il intègre le surdimensionnement de la canalisation de l'avenue de Bétharram.

### **2- Budget primitif assainissement**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2011. Il est équilibré en Investissement à la somme de 35.057,00 € et en Fonctionnement à la somme de 79.232,00 €.

Il intègre l'étude de faisabilité des travaux d'extension de stockage de la station d'épuration ainsi qu'une provision de 12.000 € pour la réalisation des travaux à venir.

### **3- Tarifs eau/assainissement**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**arrête** les tarifs suivants :

Prix de l'eau :	0,68 € /m <sup>3</sup> HT
Le terme fixe par branchement :	21,00 € HT
Le forfait pour étalonnage :	155,00 € HT
Le forfait pour jaugeage :	40,00 € HT
Prix de la redevance d'assainissement :	1,03 € HT/m <sup>3</sup>

**rappelle** que les frais de branchement sont à la charge du demandeur.

### **4- Produits communaux**

**a - Frais de personnel 2011 des services d'eau, d'assainissement et du camp de tourisme**

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante :

service de l'eau :	6.981,00 €
service de l'assainissement :	9.748,00 €
Camp de tourisme :	3.100,00 €

## ***b - Tarifs 2011***

### ✓ **Concession cimetière (le m<sup>2</sup>) Inchangé**

- perpétuelle : 42 €
- 30 ans : 16 €
- 15 ans : 8 €

### ✓ **Plaçage : (inchangé)**

<25 m <sup>2</sup> :	: 7,00 €
entre 25 et 50 m <sup>2</sup>	: 10,00 €
entre 50 et 100 m <sup>2</sup>	: 12,00 €
les 100 m <sup>2</sup>	: 15,00 €

### ✓ **Prêts des salles et du matériel :**

- Aux particuliers de la Commune :

- location des salles :	gratuite
- fourniture chauffage :	50 €
- mise à disposition de la vaisselle :	25 €
- location chaises :	0,30 €
- location table:	0,80 €

- Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)

- Pour toute autre personne ou groupe :

- location de la salle des fêtes, sans chauffage et avec matériel sur place :	1 journée 100 €,	2 jours 250 €
- location de la salle des fêtes, avec chauffage et avec matériel sur place :	1 journée 150 €,	2 jours 350 €
- location salle de l'Isarce, sans chauffage :	160 €	
- location salle de l'Isarce, avec chauffage :	200 €	

### ✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € par enfant.**

### ✓ **Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2011)**

- Cantine :

Repas enfant :	2,70 €
Repas des commensaux :	4,00 €

- Garderie :

Nombre d'enfants à	Revenus
--------------------	---------

charge	Inférieurs à	Compris entre	Supérieurs à
1 enfant	20.079€	20.079 et 44.621 €	44.621 €
2 enfants	23.118 €	23.118 et 51.374 €	51.374 €
3 enfants	26.765 €	26.765 et 59.478 €	59.478 €
4 enfants	30.412 €	30.412 et 67.582 €	67.582 €
Premier enfant	1,40 € / jour	2,00 € / jour	2,60 € / jour
Autres enfants	0,70 € / jour	1,00 € / jour	1,30 € / jour

✓ **Repas à domicile** : 6,90 € (tarif applicable au 1<sup>er</sup> mai 2011)

### **5- SIVU Beez Ouzom**

Le Conseil demande à se retirer du SIVU d'aménagement des bassins versants Beez Ouzom suite au retrait de la quasi-totalité des communes membres

Fait à Lestelle-Bétharram, le 27 avril 2011

Le secrétaire de Séance  
Michel CORSINI

Le Maire  
Jean-Marie BERCHON